

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 13 NOVEMBRE 2008

La séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire fait part de divers remerciements qu'il a reçus.

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 24 Avril, 19 Juin et du 18 Septembre 2008 sont adoptés à l'unanimité.

- L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité.

Le Maire dans le cadre de ses délégations et comme le prévoient les articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T., informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des dossiers depuis le dernier Conseil Municipal du 18 Septembre 2008 dans le domaine des marchés publics et des cessions et acquisitions immobilières depuis cette même période.

Le Maire informe les membres du Conseil, que le rapport annuel pour l'exercice 2007 sur le prix et la qualité du service communautaire d'eau potable et d'assainissement de l'agglomération rouennaise, est à leur disposition pour consultation.

### Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :

- Procède au débat sur les orientations budgétaires 2009.
- Adopte la Décision Modificative N°1 du Budget Ville.
- Sollicite le concours du Receveur Municipal, Madame Catherine GUILBERT à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2008, pour assurer des missions de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable.
- Admet en non valeur un montant de 758 € 29 correspondant à 17 titres de recettes des années 2004 à 2005, pour 10 familles.
- Attribue une prime communale à la construction aux personnes suivantes :
  - M. et Mme DUGNOL Julien, demeurant 1 allée Louis Neel – Les Essarts à Grand-Couronne.
  - Melle Morgane HERICHER et M. Filippo SECCHI demeurant 4 Ter rue du Paradis aux Essarts à Grand-Couronne.
  - M. CORREIA MIRANDA Antonio demeurant 4 Avenue des Poiriers aux Essarts à Grand-Couronne.
- Procède à la révision du loyer de la location consentie à l'entreprise Air Pruducts, pour la location d'une partie de la parcelle de terrain contigüe à celle de son exploitation à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.
- Désigne les représentants titulaires et suppléants du Conseil Municipal auprès du collègue Henri Matisse.
- Attribue une subvention exceptionnelle aux trois associations suivantes :
  - à « l'Amicale des retraités municipaux » afin de prendre en compte l'animation de la journée du 13 Septembre 2008.
  - à « Briardène » pour emmener un groupe d'enfants du Collège Renoir en Afrique du Sud.
  - à l'Union Africaine dans le but de lui permettre de couvrir ses dépenses supplémentaires lors de l'organisation de la semaine Africaine du 13 au 18/10/2008.
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant avec l'association INITIACTIVE pour le projet « Théâtre dans la Ville » dans le cadre de la Politique de la Ville.
- Valide dans le cadre du collectif santé la poursuite des actions santé et sollicite une subvention de l'Etat, dont le montant est fixé dans la délibération, pour l'exercice 2009.
- Applique les tarifs fixés dans la délibération concernant les classes de neige et de découverte à compter du 17 novembre 2008.

- Dépose une demande de subvention auprès du Conseil Général relative aux séjours à Orcières en 2009, de plusieurs classes des écoles élémentaires de Grand-Couronne.
- Alloue aux directeurs d'écoles publiques l'indemnité annuelle au titre de la gestion des restaurants scolaires de Grand-Couronne pour l'année 2008.
- Adopte la convention, ci-jointe, entre la VILLE de GRAND-COURONNE et l'Association L'Ecrit Santé JOURNAL GLOBULES, sise 57, rue V Hugo – 76000 ROUEN. Elle a pour objet d'assurer une aide méthodologique et technique à la poursuite d'un journal local réalisé par et pour les habitants de Grand-Couronne.
- Décide d'appliquer, à partir du 7 janvier 2009, pour les habitants de Grand-Couronne, par journée et demi-journée les tarifs des animations de quartiers.
- Décide que le quotient familial applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009 est calculé selon le mode de calcul défini dans la délibération et décide de reconduire l'abattement fixé en fonction du quotient familial, au montant de participation due pour les activités municipales.
- Fixe les tarifs 2009 :
  - des boissons prises au bar de la Maison Familiale d'Orcières.
  - des séjours d'enfants au Centre de vacances d'Orcières pour les habitants de Grand-Couronne concernant les vacances de printemps.
- Adopte trois conventions relatives à un séjour à Orcières, entre la Ville et les organismes suivants :
  - Association HPE, représentée par M. BARROS José, pour la période du 14 au 28 février 2009.
  - Collège Gaston DEFFERRE, représenté par M. GUERIN, pour la période du 8 au 14 février 2009.
  - Ecole Jeanne d'Arc, représentée par Mme BOULANGER, pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 février 2009.
- Instaure un régime indemnitaire pour les Conseillers des Activités Physiques et Sportives selon les dispositions prévues dans la délibération correspondante.
- Autorise M. le Maire à signer la convention de stage pour l'accueil d'un stagiaire de JEPS au sein de la Division Population à la Mairie de Grand-Couronne et d'autoriser le versement d'une gratification pour la durée de la convention selon les modalités indiquées dans la délibération.
- Cède à la SCI du Champ du Bois, une parcelle de terrain à bâtir issue de la parcelle cadastrée AT 598, d'une contenance d'environ 1 014 m<sup>2</sup>, dénommée lot 2 sise Place Césaire Levillain aux Essarts à Grand-Couronne.
- Acquiert auprès de l'E.P.F.N. trois parcelles de terrain nu cadastrées AT 713, AT 715 et AT 717 représentant une superficie totale de 61 508 m<sup>2</sup> sises rue du Pavillon pour un montant global de 133 804,06 €.
- Autorise M. le Maire à procéder au transfert temporaire d'occupation du domaine public au titre du passage d'oléoducs sur le territoire de la commune de Grand-Couronne en faveur de la société Petroplus Pipelines Petit-Couronne SAS à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2008.
- Décide que dans le cadre de la participation pour voirie et réseaux, tous les frais engendrés par l'extension du réseau de distribution d'électricité seront répercutés aux pétitionnaires dans leur totalité.
- Applique dans le cadre de l'enseignement de la natation à l'école Pierre Le TRIVIDIC de la commune de Moulineaux, le tarif permettant à trois classes à raison d'une fois par semaine pour un créneau d'une demi-heure, de pratiquer cette activité.
- Adopte les tarifications de mise à disposition de deux expositions intitulées « L'arbre qui montre la forêt » et « Sur les traces des animaux de la forêt » pour l'année 2009.

Fin de séance à 19 H 40.

Grand-Couronne, le 14 Novembre 2008.

**Le Maire**

**Patrice DUPRAY**

**Vice-Président du Conseil Régional**

**Maire de Grand-Couronne**